

Qu'est-ce que l'APPEP ?

Fondée en 1947, l'APPEP est une association pluraliste qui a pour but la promotion de l'enseignement de la philosophie. Elle a vocation à rassembler tous les professeurs de philosophie de l'enseignement public ou privé sous contrat, dans la diversité de leurs statuts, de leurs formations, de leurs intérêts et de leurs objets de recherche.

Attachée au principe de laïcité, l'APPEP défend plus que jamais la liberté pédagogique des professeurs de philosophie et leur indépendance vis-à-vis des pressions et des pouvoirs. Elle agit pour qu'ils aient des services décentés, cela dès l'année de leur stage, et que les élèves puissent bénéficier d'un horaire suffisant pour permettre le travail patient et constructif dont ils ont besoin. Elle veille à la qualité des sujets de baccalauréat.

L'APPEP estime l'enseignement de la philosophie indissociable de la recherche et travaille à renforcer la solidarité du Secondaire et du Supérieur. Elle agit pour que l'enseignement de la philosophie soit assuré d'un rôle significatif dans la formation à tous les métiers d'éducation. Elle participe activement à la Conférence des associations de professeurs spécialistes.

Pour en savoir plus

Que fait l'APPEP ?

- Elle exerce une veille permanente sur toutes les mesures ministérielles touchant de près ou de loin à l'enseignement de la philosophie. Elle fait connaître à ses interlocuteurs institutionnels les constats, les analyses et les demandes des professeurs de philosophie, en s'appuyant sur les enquêtes qu'elle soumet régulièrement à la profession.
- Elle apporte son soutien aux professeurs de philosophie mis en cause dans l'exercice de leur métier.
- Elle publie dans sa revue trimestrielle L'Enseignement philosophique les réflexions et les recherches des professeurs de philosophie, qu'elles portent sur leurs pratiques pédagogiques, des auteurs ou des questions philosophiques.
- Elle organise régulièrement des échanges par visioconférence entre ses adhérents et un conférencier qui vient présenter un objet de recherche susceptible d'éclairer un aspect des programmes de philosophie.
- À travers ses Régionales qui organisent des colloques et des rencontres, conseillent les collègues et veillent, autant que possible, à la qualité des conditions d'enseignement dans les établissements, l'APPEP se tient au plus près du travail de chacun.
- Pour inciter les élèves à lire des ouvrages de philosophie contemporaine et susciter des échanges sur des questions actuelles, l'APPEP organise chaque année le Prix lycéen du livre de philosophie.

Qu'a fait l'APPEP ?

- Par ses communiqués et les alertes qu'elle a lancées dans les médias, elle a contribué à obtenir du ministère le report des épreuves de spécialité en juin.
- Tout en s'opposant vigoureusement aux réformes du baccalauréat et du Lycée, elle a obtenu du ministère que l'horaire de philosophie de tronc commun soit de quatre heures, et non de trois comme initialement prévu.
- Elle a défendu, avec constance et détermination, un programme de notions, seul à même de garantir la liberté pédagogique des professeurs. Lors de la réécriture des programmes, elle a obtenu que le nombre de notions soit réduit par rapport au projet initial.
- Elle a édité, à l'attention de nos jeunes collègues, un numéro hors-série : *Professeur de philosophie, Entrer dans le métier.*

Que demande l'APPEP ?

- Le rétablissement des épreuves terminales, nationales et anonymes du baccalauréat.
- La constitution des États généraux du Lycée qui seront l'occasion de repenser sa structure et la place de la philosophie, que la disparition de la Terminale L a considérablement réduite.
- Le dédoublement de la deuxième heure dans la voie technologique.
- L'attribution prioritaire de l'EMC en Terminale aux professeurs de philosophie qui le demandent.
- Une inspection indépendante du pouvoir exécutif, efficace, attentive aux préoccupations et aux conditions de travail des professeurs de philosophie.

En attendant :

- Un calendrier des épreuves du baccalauréat qui laisse aux professeurs de philosophie le temps dont ils ont besoin pour assurer leurs missions de correction.
- Une simplification de l'épreuve d'HLP et la redéfinition du programme de cette spécialité.
- La réévaluation du coefficient attribué à l'épreuve de philosophie.

Pourquoi adhérer à l'APPEP ?

- Pour **soutenir ses combats** : une association ne peut œuvrer qu'à la mesure du nombre de ses adhérents.
- Pour **sortir de l'isolement, se tenir informé** de ce qui touche à l'enseignement de la philosophie, **trouver des interlocuteurs, échanger régulièrement avec ses collègues** via la liste électronique de l'APPEP ou lors des réunions qu'elle organise.
- Pour **recevoir gratuitement la revue *L'Enseignement philosophique*** en format numérique.
- Pour **bénéficier de l'offre exceptionnelle faite par Cairn** à tous les adhérents de l'APPEP : l'accès gratuit à l'intégralité des revues, des magazines et des livres publiés sur la plateforme.

Pour découvrir Cairn

Vous pouvez dès maintenant adhérer en ligne ou par voie postale